

Shein, Temu : la taxe sur les petits colis ne suffira pas

Titre(s) : Shein, Temu : la taxe sur les petits colis ne suffira pas [[périodique]]

Ensemble : Alternatives économiques 466

Editeur, producteur : 01/01/26

Description matérielle : pp.58-59

ISSN : 0247-3739

Note sur la description matérielle : 2

Résumé ou extrait : En 2024, 4,6 milliards de petits colis, dont 91 % en provenance de Chine, ont été livrés en Europe, un volume qui a triplé en trois ans. En France, Shein réalise un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros et détient 17 % de part de marché textile en volume. Jusqu'à présent, les colis d'une valeur inférieure à 150 euros étaient exemptés de droits de douane, ce qui a favorisé l'essor de plateformes comme Shein, Temu et AliExpress. L'Union européenne a décidé de supprimer cette exemption à partir de début 2026, imposant des droits de douane sur tous les colis, et d'instaurer une taxe de 3 euros par colis dès juillet prochain. Une taxe française supplémentaire de 2 euros pourrait s'ajouter pour financer les contrôles, sous réserve de l'adoption du budget. Le modèle logistique de Shein et Temu repose sur l'acheminement de petits colis par avion directement depuis la Chine, sans entrepôts de stockage en Europe, contrairement à Amazon qui privilégie la massification et le fret maritime. Cette organisation permet à Shein d'être très agile, de capter rapidement les tendances et de produire en petites séries, avec une livraison quasi immédiate après la production. L'augmentation des coûts logistiques due aux nouvelles taxes devrait inciter ces plateformes à ouvrir davantage d'entrepôts en Europe - Shein en possède déjà en Belgique, Allemagne, Espagne, Pologne et Royaume-Uni - et à recourir davantage au fret maritime, ce qui réduirait légèrement l'empreinte carbone et créerait des emplois logistiques en Europe. Cependant, ces mesures ne devraient pas freiner la croissance de ces plateformes. En 2025, 200 millions de petits colis sont attendus sur le territoire français. Le contrôle de leur conformité aux normes européennes pose un défi majeur, notamment en raison du sous-dimensionnement des effectifs douaniers. Chaque colis non conforme nécessite l'intervention d'un agent pour l'ouverture, la rédaction d'un procès-verbal et la constitution d'un dossier contentieux. La taxe française de 2 euros par colis vise à financer ces contrôles, mais aucune embauche massive de douaniers n'est prévue. Les plateformes comme Alibaba ou Temu servent d'intermédiaires pour l'internationalisation des PME chinoises, dont beaucoup ignorent les normes occidentales. L'enjeu est donc de multiplier les contrôles et les amendes pour contraindre ces entreprises à se conformer à la législation. La proportion de produits non conformes (poupées pédopornographiques, appareils défectueux, jouets dangereux) serait plus élevée sur Shein ou Temu que sur d'autres plateformes. Toutefois, une fois que ces plateformes auront assaini leurs catalogues, leur puissance commerciale restera intacte, d'autant plus que, dans des secteurs comme le textile, l'Europe dépend à 97 % de l'étranger, principalement de producteurs asiatiques. La délocalisation de la production a permis à ces fabricants de devenir également distributeurs, disposant des moyens et compétences nécessaires pour s'imposer sur le marché européen.

Sujet - Nom commun : Commerce électronique
Droits de douane -- Pays de l'Union européenne